

4.5.9. la gazelle dama, *Gazella dama*

Présentation

La gazelle dama, *Gazella dama*, se trouve seulement sur la périphérie du Sahara, avec une aire beaucoup plus vaste dans les régions sahéliennes. Cette grande gazelle rousse et blanche est représentée par la sous-espèce *mhorr* au Maroc et dans le Sahara occidental.

RESULTATS

Les données comportent 31 observations, toutes localisées, et 30 observations non redondantes.

1) Répartition géographique ancienne et récente (fig. 116)

Les 30 observations localisées et non redondantes ont été retenues pour l'analyse de la distribution.

La gazelle dama a été observée dans le Moyen Draa, le Bas Draa -Noun, le Sahara littoral, la Seguia El Hamra, l'Aydar -Ouarkziz, et les Hamadas, c'est-à-dire seulement dans des régions sahariennes.

L'espèce n'a pas été observée dans le Haut Draa -Tafilalet, mais, étant donné que la gazelle dama a été observée en Algérie, sur la Hamada de la Daoura (Panouse 1954, De Smet 1988), à une centaine de kilomètres au sud du Haut Draa -Tafilalet, on peut raisonnablement penser que l'espèce y était présente.

Depuis 1986, l'espèce a été observée seulement dans le Moyen Draa, où un animal isolé a été vu en 1993 par des nomades le long du Draa, au sud de Foug Zguid (Cuzin 1996).

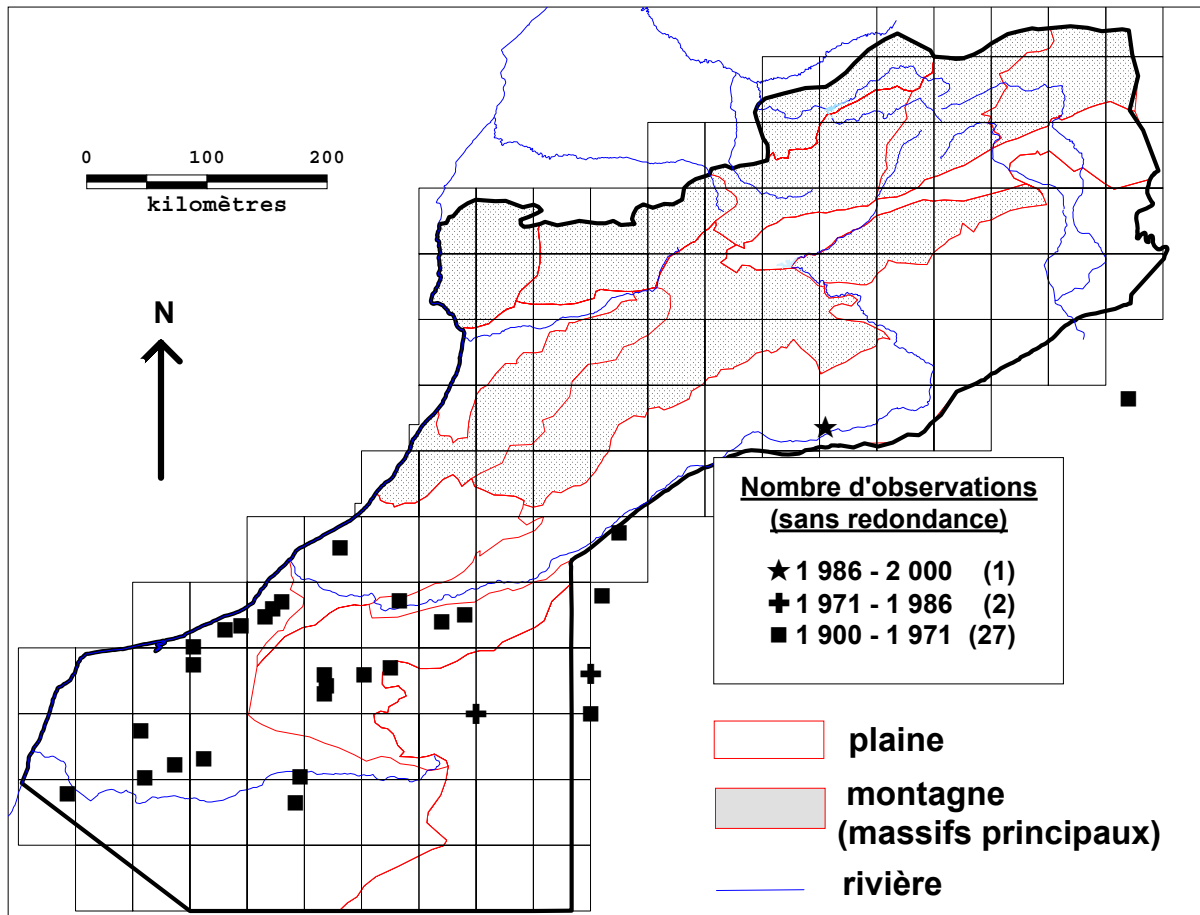


Figure 116: Distribution de *Gazella dama*

2) Répartition altitudinale (fig.117)

L'ensemble des observations localisées non redondantes a été utilisé.

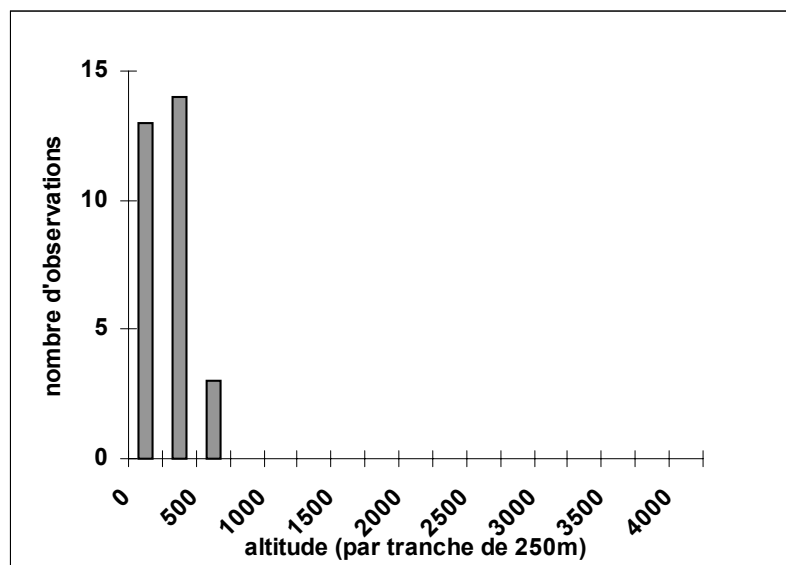


Figure 117: Répartition altitudinale de *Gazella dama*

La gazelle dama a été observée depuis 130 m d'altitude, dans la région d'El Had (Sahara littoral) (Morales Agacino 1949), jusqu'à 560 m d'altitude, dans la région de Merkala, le long de la frontière algérienne (Panouse 1954).

3) Utilisation des types de végétation

L'ensemble des observations localisées non redondantes a été utilisé.

La gazelle dama a été observée uniquement dans des steppes sahariennes:

- steppes de reg arborées (8 observations), arborées sableuses (1 observation), et non arborées (1 observation)
- steppes de hamadas arborées (4 observations), et non arborées (10 observations)
- steppes limoneuses arborées (3 observations), et non arborées (1 observation)
- steppes de collines non arborées (1 observation)
- steppes à voile sableux arborées (1 observation)

L'espèce a donc été observée dans des milieux steppiques sahariens essentiellement plats, une seule observation ayant été réalisée dans des steppes de collines. Contrairement aux observations faites au Niger (Grettenberger 1986), la gazelle dama au Maroc n'était pas obligatoirement inféodée aux milieux à *Acacia*: si cette dépendance semble possible dans les régions à *Acacia* situées loin des côtes, de nombreuses observations ont été faites en milieu non arboré, dans toute la région littorale, où les *Acacia* sont absents.

4) Répartition bioclimatique (fig. 118)

L'ensemble des observations localisées non redondantes a été utilisé.

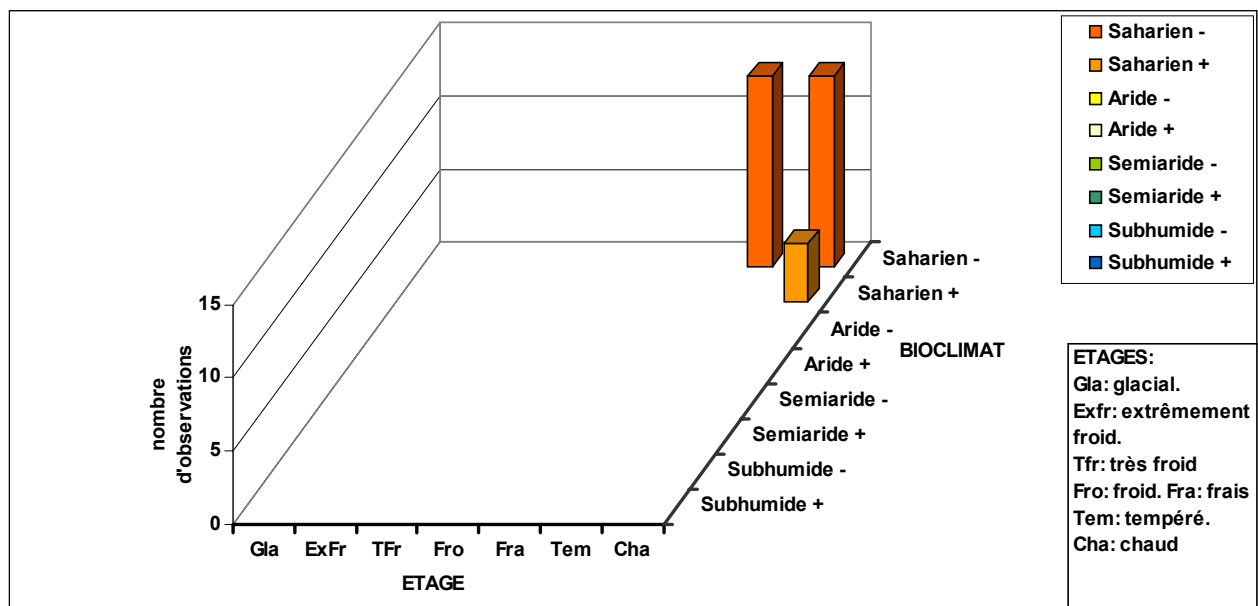


Figure 118: Répartition bioclimatique de *Gazella dama*

La gazelle dama a été observée seulement en bioclimat saharien supérieur et inférieur, avec une préférence apparente pour le saharien inférieur. Les variantes où l'espèce a été relevée vont du chaud au tempéré.

DISCUSSION

Analyse de l'évolution des populations et de l'habitat de l'espèce

Une très forte régression géographique a été détectée dans la région étudiée aussi bien que dans l'ensemble du pays, l'espèce semblant avoir disparu au sud de la région étudiée. La seule inconnue concerne les régions frontalières, ainsi que les régions fortement minées situées le long du mur de défense du Sahara.

Au cours des années 40, la gazelle dama était rare dans toute la région, ainsi que plus au sud (Morales Agacino 1949). Grâce à un bon niveau de protection au Sahara espagnol, les effectifs se sont accrus au cours des années 50 (Valverde 1957). Les fluctuations peuvent cependant être dues à des migrations déclenchées par des pluies (Valverde 1957). A cause du recul des effectifs au Sahara espagnol au cours des années 70, 17 animaux furent capturés pour être expédiés à Almeria, afin de mettre en place un programme de conservation et de reproduction *ex situ* (Alados *et al.* 1988); l'activité de l'Armée de Libération du Sud, se nourrissant en grande partie d'animaux chassés, semble être un facteur majeur de régression de l'espèce dans la région étudiée (M. Ennah com. pers.). Le conflit du Sahara, de 1976 au début des années 80, entraîna par la suite la disparition de la majeure partie des animaux survivant, les diverses forces armées se nourrissant "sur le terrain". Les dernières observations régulières de l'espèce datant du début des années 80: de petits groupes ont été observés dans la région de Tindouf en 1980 et 1985 (De Smet 1988, Loggers *et al.* 1992), ainsi que sur la Hamada au sud de Lebouirat (témoignages locaux). Depuis, selon des nomades, un seul animal isolé a été observé le long du Draa, au sud de Foum Zguid en 1993 (Cuzin 1996).

La chasse est manifestement responsable de la disparition de l'espèce. Une gazelle dama, qui peut peser jusqu'à une trentaine de kilogrammes, représente une quantité de viande appréciable. Par ailleurs, les calculs biliaires de cet animal étaient très recherchés comme talisman (Monteil 1951, Bellakhdar 1978), et avaient une forte valeur commerciale (M. Ennah com. pers.).

L'espèce est protégée par la loi, mais cette protection a été peu appliquée, en particulier au cours des divers conflits armés qui se sont déroulés dans la région.

La dégradation des milieux peut contribuer à la régression de l'espèce, par destruction du couvert végétal, et diminution de la biomasse végétale. Cependant, la mortalité induite par l'homme est le facteur majeur qui a entraîné la régression de l'espèce.

CONCLUSIONS: la conservation régionale de la gazelle dama

L'espèce était considérée au niveau national comme en danger, et relevant de la catégorie "Critically endangered" (Cuzin 1996).

Les données récentes confirment ce statut, basé sur des effectifs extrêmement réduits (critère D: moins de 50 animaux reproducteurs). Au sud de la région étudiée, la situation est similaire. Il est donc possible que l'espèce soit éteinte au Maroc. De plus, la très faible valeur de l'indice d'efficacité de la prospection IP (0,3), associée au nombre très réduit d'observations pour la période de 1986 à 2000 (1 observation) peuvent être considérés comme un indice d'abondance de l'espèce dans la région: le critère A2 (b) (réduction de la population d'au moins 80% en 3 générations, soit 16 ans, selon un indice d'abondance) est alors applicable

Le seul espoir de survie d'une petite population réside dans les secteurs frontaliers avec l'Algérie, ainsi que le long du mur de défense du Sahara, extrêmement miné: en 1998, un militaire, que nous n'avons malheureusement pas pu recontacter, a affirmé qu'un groupe de gazelles dama se trouvait à une cinquantaine de kilomètres à l'est de Smara, en secteur miné (Kloos De Smet, com. pers.).

Un renforcement de population par des animaux venus d'Algérie ou de Mauritanie semble peu probable: dans ces pays, les populations limitrophes étaient déjà en limite d'aire, l'espèce n'existant au niveau régional que dans le Sahara occidental, et toutes les informations disponibles montrent que l'espèce est au bord de l'extinction, sinon déjà éteinte dans les régions limitrophes (De Smet 1988, Kowalski & Rzebik-Kowalska 1991, De Smet & Smith 2001).

Les données biologiques nord-africaines sont très limitées: quelques données proviennent du Sahara occidental (Valverde 1957) et les données de Grettenberger (1986), provenant du Sahara nigérien, peuvent être extrapolées avec prudence.

Une recherche très rapide de l'espèce s'impose donc, en s'appuyant sur les Forces Armées, vu l'accès restreint des seuls secteurs où pourrait subsister l'espèce. En cas de découverte d'une population résiduelle, l'examen de la situation permettrait de décider de mesures de conservation *in situ* ou *ex situ*. Des animaux survivants auraient en effet une valeur considérable pour enrichir le stock captif de la sous-espèce, qui montre des signes de consanguinité inquiétants (Alados & Escos 1991).

Afin d'assurer la conservation de l'espèce, il serait indispensable que la loi concernant sa protection soit effectivement appliquée.

La collecte de données sur la biologie et l'écologie de l'espèce permettraient de définir des mesures de gestion adaptées à l'espèce, ainsi que d'assurer un suivi.

Aucune des aires protégées envisagées n'est susceptible d'héberger une population résiduelle. (AEFCS 1995).